



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Regions en difficulté

Question écrite n° 7866

Texte de la question

M. Jean-Paul Durieux attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation du bassin ferrifère lorrain, zone d'emploi exceptionnellement frappée par les mutations économiques, et ainsi la plus touchée de Lorraine (perte de 7 700 habitants en quinze ans). Le 6 février 1992, M. Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire, et M. Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, effectuaient une visite ministérielle en Lorraine au cours de laquelle ils annonçaient un programme de soutien de plus de 1 milliard de francs. Un comité d'orientation des bassins sidérurgique et ferrifère, animé par M. le préfet Brenas, était constitué afin d'élaborer un dispositif de redéveloppement comportant des mesures en faveur du développement économique, du désenclavement, de la réalisation de nouvelles infrastructures routières, de l'amélioration des conditions de vie et de logement au profit des arrondissements de Thionville et de Briey. Concrètement, étaient mis en place un fonds d'industrialisation du bassin sidérurgique et ferrifère (FIBSF), doté de 125 MF par an pendant au moins trois ans, dont 30 p. 100 exclusivement attribués à la partie strictement ferrifère du bassin (Audun-le-Roman, Briey, Joeuf, Homecourt, Jarny, Moyeuvre, canton de Boulogny), un contrat pluriannuel de réhabilitation des cités ouvrières, un programme de dépollution des anciens sites industriels et un dispositif de traitement des eaux d'exhaure. À l'heure actuelle, on ne peut que formuler les plus graves alarmes vis-à-vis de la mise en œuvre de ce programme. En effet, d'une part, les crédits FIBSF qui avaient été annoncés n'ont été versés que pour l'année 1992, la Sodiest, devenue Sodie, a déserté le bassin de Briey, et enfin la mission Brenas ne donne plus de signe d'existence ; et, d'autre part, les orientations stratégiques définies par le conseil régional de Lorraine pour le troisième plan lorrain n'évoquent plus le FIBSF. À cela s'ajoute le retard dans le démarrage de la deuxième phase du raccordement de l'autoroute A 4 à Briey. Tout indique, par ailleurs, que l'indispensable inscription de la RN 43 au plan routier lorrain n'a pas été retenue par le conseil régional de Lorraine. Ces évolutions, si elles devaient être confirmées, s'inscriraient en complète contradiction avec les orientations définies par le Gouvernement en matière d'aménagement du territoire et violeraient les engagements de l'Etat en faveur notamment du bassin ferrifère qui, après une récession trentenaire, obtenait enfin, en 1992, les moyens d'assurer son avenir. Les crédits FIBSF doivent par conséquent être maintenus, et les 30 p. 100 spécifiques doivent conserver leur intégrité, ce qui exclut qu'ils soient noyés dans des actions générales de développement au titre du Fonds d'industrialisation de la Lorraine (FIL). En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer sur les instructions qu'il entend donner afin que, dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région, les mesures indispensables à la reconversion du bassin ferrifère lorrain soient assurées de leur pérennité, les opérations engagées poursuivies et les premiers résultats amplifiés.

Texte de la réponse

La reconversion du bassin ferrifère lorrain est un des objectifs prioritaires de la politique d'aménagement du territoire impulsée par l'Etat. Ainsi ce bassin est entièrement classé en zone PAT à taux majoré, en zone objectif 2 ainsi qu'en zone Resider. Il en résulte que plusieurs instruments de développement économique mis en œuvre dans le contrat de plan Etat-région, comme par exemple le fonds de développement des PMI et l'aide à

l'immobilier d'entreprises, peuvent s'y deployer a des taux singificatifs. Mais, au-dela, le bassin ferrifere fait l'objet de dispositifs exceptionnels et specifiques. Il en est ainsi du pole europeen de developpement, initiative transfrontaliere, qui permet la mise en oeuvre de dispositions particulierem-ent significatives de redploiement economique de la region de Longwy. Parmi celles-ci, peuvent etre notes, un taux de PAT a 34 p. 100 et l'existence d'un axe specifique dans la generation actuelle des mesures de « l'objectif 2 » dote de 100 millions de francs. Le fonds d'industrialisation du bassin siderurgique et ferrifere (FIBSF), cree en 1972, intervient sur l'ensemble des bassins siderurgiques et ferriferes nord-lorrains. Le pourcentage de 30 p. 100 auquel il est fait allusion se trouve atteint sur la periode 1992-1995, puisque les aides du FIBSF representent, sur le bassin ferrifere, 31 p. 100.

Données clés

Auteur : [M. Durieux Jean-Paul](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7866

Rubrique : Amenagement du territoire

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 4000

Réponse publiée le : 27 mai 1996, page 2860